



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

### PROCES VERBAL N° 4

**Réunion plénière des :** 30 octobre 2018 et 02 novembre 2018

**A :** 14 h 00

**Lieu :** Siège du D.F.S.M. à Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre ;

**Présidence :** M. Jean-François DEPARIS

**Sont présents :** Mmes Michèle BASTARD et Carole STIL ; MM Luc DUVAL, Laurent GAREL, Raymond LAUGEROTTE, Michel LECONTE, Dominique LEFEVRE, Michel LEFRANCOIS, Patrice LEMONNIER, Denis OLIVIER, Jean-Pierre VILPOIX ;

**Membres excusés :** MM. Luc DUVAL et Jean-François VIOLETTE ;

**Membres absents :** MM. Serge SCHMITT et Alain DUSAULS

§§§§

#### RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

#### ADPTION DE PROCES-VERBAL

En l'absence d'observation, le procès-verbal n° 3 est adopté mis en ligne le 23 octobre 2018, est adopté.

#### RECTIFICATIF au P.V. n° 2

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - Poule B.

Match n° 20855145 : ENTENTE SAINT LAURENT OUVILLE 1\*/ ES GERPONVILLE VALMONT 1, du La commission supprime l'amende de 30€ infligée par erreur à l'ES GERPONVILLE VALMONT pour non utilisation de la FMI.

#### HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

#### RENCONTRES DU 8 SEPTEMBRE 2018

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE A

Match n° 20855020 ES ARQUES LA BATAILLE 1 /AS LE TREPORT 1.

Suspicion de participation au match d'un joueur suspendu

Voir « Décisions ».

## **RENCONTRES DU 22 SEPTEMBRE 2018**

### **U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE A**

Match 20896440 FC BELLEVILLE SUR MER / PLATEAU AS

La rencontre est reportée au 7 novembre 2018

### **U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE B**

Match 20896489 US LUNERAY (2) / FC DIEPPE (2)

La rencontre est reportée au 7 novembre 2018

### **U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE A**

Match 20896606 FC OFFRANVILLE (3) / US GRANDCOURT (1)

La rencontre est reportée au 7 novembre 2018

## **RENCONTRES DU 29 SEPTEMBRE 2018**

### **U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE D**

Match 20896756 US PRESQU'ÎLE (1) / AS FAUVILLE EN CAUX (3)

La rencontre est reportée au 7 novembre 2018

## **RENCONTRES DU 29 SEPTEMBRE 2018**

### **U15 : DEPARTEMENTAL 2 – POULE F**

Match n° 20901365 / FC BONSECOURS SAINT LEGER / ENTENTE VIEUX MANOIR JEUNESSE SERQUEUX SAUMONT SOMMERY\*, du 22 septembre 2018, joué le 29 septembre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

## **RENCONTRES DU 6 OCTOBRE 2018**

### **U18 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE A**

Match n° 20737368 FC TOTES 1 / EU FC 1, joué le 29 septembre 2008.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **U18 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE B**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20765293 MONT SAINT AIGNAN FC / STADE DE GRAND QUEVILLY

La Commission inflige une amende de 10 € à MONT SAINT AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

### **U18 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE C**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20778917 : SAINT-ROMAIN AC 11 / USF FECAMP 12

La commission inflige une amende de 30 € à SAINT-ROMAIN AC pour FMI non utilisée.

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE A

Match n° 20855023 GRP AUFFAY VAL DE SAANE 1 / AJC BOSCH LE HARD 1.

Absence sur le terrain de l'AJC BOSCH LE HARD 1.

La commission, jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- donne match perdu par forfait (zéro point) à l'AJC BOSCH LE HARD 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier GRP AUFFAY/VAL DE SAANE 1 sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM),
- inflige une amende de 120 € à l'AJC BOSCH LE HARD en applications des droits de pénalités du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20855027 AS LE TREPORT 1 / ENTENTE ALLOUVILLE /LOUVETOT 1\*.

La commission inflige une amende de 5 € à l'ENTENTE ALLOUVILLE /LOUVETOT\* pour licence non présentée (arbitre assistant).

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE B

Match n° 20855158 US DOUDEVILLE 1 / US YEBLERON 1.

Forfait déclaré de l'US YEBLERON 1.

La commission, jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- donne match perdu par forfait (zéro point) à l'US YEBLERON 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US DOUDEVILLE 1 sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM),
- inflige une amende de 80 € à l'US YEBLERON en applications des droits de pénalités du DFSM

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20860175 : AS SAINTE-ADRESSE BUT 12 / ENTENTE ANGERVILLE L'ORCHER - ROLLEVILLE 11

La commission inflige une amende de 10 € à l'AS SAINTE-ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

- o - o - o - o - o -

U15 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20780833 AS FAUVILLE EN CAUX 1 / GRP OFFRANVILLE TOURVILLE 2.

La commission inflige une amende de 5 € à l'AS FAUVILLE EN CAUX pour licence non présentée (arbitre assistant).

Match n° 20780835 US VATTEVILLE BROTONNE 1 / US CRIEL 1.

La commission inflige une amende de 5 € à l'US VATEVILLE BROTONNE pour licence non présentée (délégué).

U15 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE B

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20899515 RC CAUDEBEC SAINT PIERRE / ROUEN SAPINS FC GRAND MARE

La Commission inflige une amende de 30 € au RC CAUDEBEC SAINT PIERRE pour FMI non utilisée.

U15 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE C

Match n° 20872866 : SAINT-ROMAIN AC 1 / US EPOUVILLE 1

Match arrêté à la 71ème minute.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage et à la Commission Départementale de Discipline - Antenne du Havre pour suite à donner, est placé en instance d'homologation.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE A

Match n° 20780880 ENTENTE NORMANDE 76 MONCHY LE TREPORT 1\* / LE TREPORT 1

La rencontre a été reportée au 17 octobre 2018.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20780966 A MALAUNAY 2 / AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE 1.

La commission inflige une amende de 5 € à l'AM MALAUNAY pour licence non présentée (délégué).

Match n° 20780968 AL DEVILLE MAROMME 2 / FC BARENTIN 1.

La commission inflige une amende de 5 € à l'AL DEVILLE MAROMME pour licence non présentée (arbitre assistant).

La commission inflige une amende de 5 € au FC BARENTIN pour licence non présentée (arbitre assistant).

Match n° 20780969 ENTENTE MONTYGNY ST MARTIN DE BOSCHERVILLE 1\* / ENTENTE BOSC LE HARD CAILLY 1\*.

La commission inflige une amende de 5 € à l'ENTENTE BOSC LE HARD CAILLY\* pour licence non présentée (éducateur).

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20901412 STADE DE GRAND QUEVILLY / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2

La Commission inflige une amende de 30 € au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 pour FMI non utilisée.

Match n° 20901413 STADE SOTTEVILLAIS 2 / AS LONDAISE

La Commission inflige une amende de 17 € au STADE SOTTEVILLAIS 2 pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

Match n° 20901416 GCO BIHOREL 2 / SC PETIT COURONNE

La Commission inflige une amende de 17 € au GCO BIHOREL 2 pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20901460 CSM OISSEL 2 / FC BONSECOURS SAINT LEGER

La Commission inflige une amende de 30 € au CMS OISSEL pour FMI non utilisée.

U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE H

Match n° 20872778 : AS LA FRENAYE 1 / RC HAVRAIS 1

Absence constatée sur le terrain de l'AS LA FRENAYE 1

La commission, jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'AS LA FRENAYE 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le RC HAVRAIS 1 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 111 € à l'AS LA FRENAYE,
- impute les frais de déplacement de l'arbitre, soit 28 €, à l'AS LA FRENAYE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- o - o - o - o - o -

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20896406 FC BARENTIN 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 1.

La commission inflige une amende de 20 € au FC BARENTIN pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20902882 : AS MADRILLET CHATEAU BLANC / FC ROUEN

La Commission inflige une amende de 30 € à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20902929 : GCO BIHOREL / ROUEN SAPINS FC GRAND MARE

La Commission inflige une amende de 30 € au GCO BIHOREL pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match 20896452 FC BELLEVILLE SUR MER / US ENVERMEU (1)

La commission inflige une amende de 20 € au FC BELLEVILLE SUR MER pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE B

Match 20896496 FC BARENTIN (2) / ES TOURVILLE SUR ARQUES (2)

Forfait déclaré du FC BARENTIN (2).

La commission, jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- donne match perdu par forfait déclaré au FC BARENTIN 2, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'ES TOURVILLE SUR ARQUES 2, sur le score de 3 buts à 0 (Article 5 des Règlements Généraux du DFSM) ;
- inflige une amende de 66 € au FC BARENTIN en application des droits et pénalités du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE D

Match n° 20903004 US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / ECOLE FOOT ELBEUF

La rencontre est reportée au 27 octobre 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20903002 AS MADRILLET CHATEAU BLANC / S SOTTEVILLAIS CC

La Commission inflige une amende de 30 € à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour FMI non utilisée.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE G

Match n° 20881834 : AS DE MONTIVILLIERS 3 / SC OCTEVILLE 2

Un problème est intervenu, après la rencontre, lors de la clôture de la FMI.

Les clubs concernés ont fourni la composition de leurs équipes respectives et indiqué le score final. Toutefois, le score donné par les deux clubs est différent. En attente de précisions, la Commission met la rencontre en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20881879 : SC FRILEUSE 2 / US LILLEBONNE 2

La commission inflige une amende de 30 € à SC FRILEUSE pour FMI non utilisée.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE I

Match n° 20881926 : US EPOUVILLE 2 / AS LA FRENAYE 1

Absence constatée sur le terrain de l'AS LA FRENAYE 1.

La commission, jugeant en 1ère instance :

- suite aux forfaits de l'AS LA FRENAYE lors des journées des 22 et 29 septembre 2018, la commission déclare forfait général de l'AS LA FRENAYE 1 pour son équipe U 13 Départementale 2 Poule I.
- en conséquence, toutes les rencontres relatives à cette équipe se trouvent de ce fait annulées,
- ce forfait général intervenant avant les deux dernières journées de la compétition à laquelle le club participait, tous les buts pour et contre ainsi que les points acquis lors des matchs de ce club sont annulés,
- la commission inflige une amende de 132 € à l'AS LA FRENAYE en application des droits et pénalités du DFSM

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20881929 : HAVRE CSS MUNICIPAUX 2 / US de BOLBEC 2

La commission inflige une amende de 10 € à US de BOLBEC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match 20896617 FC LES GRANDES-VENTES (1) / US ENVERMEU (2)

La commission inflige une amende de 30€ à l'US ENVERMEU pour FMI non utilisée.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE B

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match 20896673 AS VALLEE DU DUN (1) / FC LIMESY (1)

La commission inflige une amende de 30€ au FC LIMESY pour FMI non utilisée.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match 20896719 CANY FC (3) / US HERICOURT (1)

La commission inflige une amende de 30€ à l'US HERICOURT pour FMI non utilisée.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match 20896762 AS FAUVILLE EN CAUX (3) / US VALLEE CAUDEBEC (1)

La commission inflige une amende de 30€ à l'AS FAUVILLE EN CAUX pour FMI non utilisée.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20904144 STADE SOTTEVILLE CC (3) / CMS OISSEL (4)

La Commission inflige une amende de 30 € au STADE SOTTEVILLE CC (3) pour FMI non utilisée.

Match n° 20904146 : CO CLEON (2) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3)

La Commission inflige une amende de 30 € au CO CLEON pour FMI non utilisée.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20907060 RC CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (3) / BONSECOURS SAINT LEGER (2)

La Commission inflige une amende de 30 € au RC CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (3) pour FMI non utilisée.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20907150 MONT SAINT AIGNAN FC (3) / FUSC BOIS GUILLAUME (3)

La Commission inflige une amende de 30 € à MONT SAINT AIGNAN FC (3) pour FMI non utilisée.

Match n° 20907151 CMS OISSEL (3) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (4)

La Commission inflige une amende de 30 € au CMS OISSEL (3) pour FMI non utilisée

La Commission inflige une amende de 17 € pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE I

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE J

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE K

Match n° 20882026 : RC PORT DU HAVRE 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 4

Absence sur le terrain de HAVRE CAUCRIAUVILLE S 4

La commission, jugeant en 1ère instance,

- donne match perdu par forfait non déclaré à HAVRE CAUCRIAUVILLE S 4 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le RC PORT DU HAVRE 1 sur le score de 3 buts à 0
- inflige une amende de 99 € à HAVRE CAUCRIAUVILLE S.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE L

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **RENCONTRES DU 13 OCTOBRE 2018**

#### U18 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

#### U18 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE B

Match n° 20765298 AS GOURNAY / RC CAUDEBEC SAINT PIERRE

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain. En rison d'incidents disciplinaires rapportés par l'arbitre, le dossier est transmis à la CD de Discipline, pour la suite utile.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE C

Match n° 20778921 : GRPT CO SEINE FOOTBALL 12 / SAINT-ROMAIN AC 11

Le club de SAINT-ROMAIN AC 11 a contesté le score final indiqué sur la FMI.

Après avoir eu la confirmation du score par l'arbitre officiel, la commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain soit **4 buts** pour GRPT CO SEINE FOOTBALL 12, et **2 buts** pour SAINT-ROMAIN AC 11.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20855032 ENTENTE ALLOUVILLE LOUVETOT 1\* / CA LONGUEVILLE SUR SCIE 1

La commission inflige une amende de 5 € à l'ENTENTE ALLOUVILLE /LOUVETOT\* pour licence non présentée (arbitre assistant).

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20855165 US YEBLERON 1 / ENTENTE ALLOUVILLE LOUVETOT 1\*.

La commission inflige une amende de 5 € à l'US YEBLERON pour licence non présentée (délégué).

La commission inflige une amende de 17€ à l'US YEBLERON pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20765391 AS LA BOUILLE MOULINEAUX / FC GRAND COURONNE

La Commission inflige une amende de 30 € à l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX pour FMI non utilisée.

U18 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE E

Match n° 20860179 : US SAINT-THOMAS 11 / AS SAINTE-ADRESSE - BUT 12

Un problème est intervenu sur la FMI au moment de la validation du score de la rencontre par l'arbitre officiel. Le message suivant est apparu : « équipe absente pour l'US SAINT-THOMAS ». A la demande de la commission, ledit club a communiqué la composition de son équipe.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain soit **2 buts** pour l'US SAINT-THOMAS 11 et **1 but** pour AS SAINTE-ADRESSE - BUT 12

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20860178 : FC EPREVILLE 11 / ENTENTE EPOUVILLE - POINTE DE CAUX 11

La commission inflige une amende de 20 € à FC EPREVILLE pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

- o - o - o - o - o -

U15 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE B

Match n° 20899520 STADE SOTTEVILLAIS / US GRAMMONT

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Arbitres, réunie le 18 octobre 2018, la Commission donne le match à jouer à une date ultérieure restant à fixe.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20780973 ENTENTE BOUCLE DE SEINE LE TRAIT 1\* / AL DEVILLE MAROMME 3.

La commission inflige une amende de 5 € à l'AL DEVILLE MAROMME pour licence non présentée (arbitre assistant).

Match n° 20780972 ENTENTE BOSC LE HARD CAILLY 1\* / FC BARENTIN 1.

La commission inflige une amende de 17€ à l'ENTENTE BOSC LE HARD CAILLY pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 20901464 FUSC BOIS GUILLAUME / SAINT JULIEN FC

La rencontre est remise à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20901462 : GRAND QUEVILLY FC / AS HOULMOISE BONDEVILLE FC

La Commission inflige une amende de 30 € au GRAND QUEVILLY FC pour FMI non utilisée.

Match n° 20901466 FC BONSECOURS SAINT LEGER / A MALAUNAY

La Commission inflige une amende de 17 € au FC BONSECOURS SAINT LEGER pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20901375 ENTENTE VIEUX MANOIR JEUNESSE SERQUEUX SAUMONT SOMMERY\* / FC NORD OUEST

La Commission inflige une amende de 30 € à l'ENTENTE VIEUX MANOIR JEUNESSE SERQUEUX SAUMONT SOMMERY\* pour FMI non utilisée.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- o - o - o - o - o -

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE A

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20896411 AS FAUVILLE EN CAUX 1 / CANY FC 1.

La commission inflige une amende de 30 € à l'AS FAUVILLE EN CAUX pour FMI non utilisée.

La commission inflige une amende de 17€ à l'AS FAUVILLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE C

Match n° 20902888 CO CLEON / AS MADRILLET CHATEAU BLANC

La rencontre est mise en instance d'homologation.

Match n° 20902889 AL DEVILLE MAROMME / US QUEVILLY ROUEN METROPOLE

La rencontre est reportée au mercredi 05 décembre 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20881782 : RC HAVRAIS 1 / SS GOURNAY 1

La commission inflige une amende de 30 € à RC HAVRAIS pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20896456 GS FOUCARMONT REALCAMP 1 / US ENVERMEU 1.

La commission inflige une amende de 5 € à l'US ENVERMEU pour licence non présentée (éducateur).

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE D

Match n° 20903007 SAINT AUBIN FC / GRAND QUEVILLY FC

La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au DFSM, avant le 6 novembre 2018, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20923008 ECOLE FOOT ELBEUF / AS MADRILLET CHATEAU BLANC

La Commission inflige une amende de 30 € à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20903053 MAISON QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE / AL DEVILLE MAROMME

La Commission inflige une amende de 30 € à MAISON QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE pour FMI non utilisée.

Match n° 20903054 SC PETIT COURONNE / FC ROUEN 1899

La Commission inflige une amende de 30 € au SC PETIT COURONNE pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20881886 : US SAINT-THOMAS 1 / ES du MONT-GAILLARD 2

La commission inflige une amende de 30 € à US SAINT-THOMAS pour FMI non utilisée.

La commission inflige une amende de 10 € à ES du MONT-GAILLARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque assistant).

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE I

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20896625 ES JANVAL 1 / US ENVERMEU 2.

La commission inflige une amende de 30 € à l'US ENVERMEU pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 2089675 AS VALLEE LE DUN 1 / US DOUDEVILLE 1.

La commission inflige une amende de 30 € à l'AS VALLEE LE DUN pour FMI non utilisée.

Match n° 2089676 FC LIMESY 1 / AJC BOSCHARD 1.

La commission inflige une amende de 30 € au FC LIMESY pour FMI non utilisée.

La commission inflige une amende de 17€ au FC LIMESY pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20904152 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3)

La Commission inflige une amende de 30 € à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20907156 FUSC BOIS GUILLAUME (3) / FC ROUEN SAPINS (2)

La Commission inflige une amende de 30 € au FUSC BOIS GUILLAUME (3) pour FMI non utilisée.

Match n° 20907157 : CMS OISSEL (3) / GS CANTELEU (1)

La Commission inflige une amende de 30 € au CMS OISSEL (3) pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE I

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE J

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE K

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20882033 : AS de MONTIVILLIERS 2 / HAVRE S'PORT 1

La commission inflige une amende de 30 € à l'AS de MONTIVILLIERS pour FMI non utilisée.

La commission inflige une amende de 10 € à l'AS de MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque assistant).

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE L

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

**Le Président de la Commission**  
**Jean-François DEPARIS**



**Le secrétaire de la commission**  
**Jean-Pierre VILPOIX**

